



**AVIS D'ADOPTION
RÈGLEMENT 1535**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le règlement 1535 intitulé « *RÈGLEMENT AFIN DE MODIFIER DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT 1303 CONCERNANT LE ZONAGE – ACTIVITÉS COMMERCIALES DE TYPE BUREAUX DANS LA ZONE R9-32-01* » a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Westmount tenue le 15 avril 2019.

L'objet de ce règlement est de remplacer la grille des usages et des types de bâtiments permis dans la zone R9-32-01 de manière à autoriser des activités commerciales de type bureaux, à l'exception des services médicaux et de soins de santé, tout en interdisant la transformation d'un usage « résidence » en un usage « activités commerciales de type bureaux ».

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement et en obtenir copie au bureau du greffe situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest à Westmount pendant les heures d'ouverture.

FAIT à Westmount, ce 16 avril 2019.

**Martin St-Jean, avocat
Greffier de la ville**